

N/REF : 6/08/2025 15H41 C:000053 I:02618
V/REF : AC/C25594
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 a 15H41

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MCM
IMMEUBLE : CHENE MICAULT - MCM
2-14, RUE DU CHENE MICAULT
.
35760 MONTGERMONT

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 6 MICAULT - MME HOKEM TCHATAT 07 49 74 12 77
LOGEMENT N° 019918, PORTE N°9918, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RADIATEUR FUYARD

Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ PRISE DE RENDEZ VOUS
MISE EN PLACE D'UN AVIS DE PASSAGE
FIN DE CHANTIER

INTERVENTION DU 01/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : CHAUDIERE DEFAILLANTE, LE DISCONNECTEUR EST CASSÉ, LA
CHAUDIERE NE SE REMPLIT PAS. LE CIRCUIT CHAUFFAGE EST CONDAMNÉ.
LE RADIATEUR EST TOMBÉ DU MUR ET LE RADIATEUR EST HS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

INTERVENTION DU 13/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
VIDANGE DU RADIATEUR
PERCEMENT DU MUR
REMPLACEMENT RADIATEUR
RÉPARATION TRONÇON
REPLISSAGE CIRCUIT CHAUFFAGE
PURGE DE L'ENSEMBLE DES RADIATEURS
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

AT LCOMPTER Email envoyé le 13/11/25 a 16H08 Mme J DIAZ

NR LGESTION Email envoyé le 22/10/25 a 10H24 acasaert@aiguillon.com

2210: SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 01/09, POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER QUE L'ENTREPRISE EN CHARGE DE LA CHAUDIERE EST INTERVENUE POUR QUE NOUS PUISSIONS RÉALISER LES TRAVAUX, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 01/10/25 A 15H49 MME A CASAERT

AT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 29/09/25 A 14H14 MME J DIAZ

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/09/25 A 17H32 MME A CASAERT

2309 : SUITE A NOTRE DEMANDE DU 05/09 POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER SI LES PRÉCONISATIONS SONT A RÉALISER. SANS NOUVELLE DE VOTRE PART, NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS PROCÉDERONS A LA CLÔTURE DE LA DEMANDE. VOUS REMERCIANT.

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/09/25 A 14H40 JDIAZ@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 01/09, PREVOIR REMPLACEMENT TUYAU PER DIAM 12 DU RADIATEUR (REPLACEMENT JUSQU'A LA NOURRICE COMPRENANT CIRCUIT CHAUFFAGE DEPART/RETOUR ALIMENTANT LE RADIATEUR DE LA CHAMBRE PARENTAL. PRÉVOIR INTERVENTION DE LA SOCIETE EN CHARGE DE LA MAINTENANCE DE LA CHAUDIERE POUR QU'IL PUISSE LA RÉPARER AVANT NOTRE INTERVENTION. DOSSIER URGENT CAR PAS DE CHAUFFAGE. MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ LORSQUE LA SOCIETE EN CHARGE DE LA MAINTENANCE DE LA CHAUDIERE SERA INTERVENUE.

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/09/25 A 14:35 MME J DIAZ

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 22/10/25 A 10:23 MME A CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 18/08	1	20,00	20,00
1,00	PBL143-FP.1 Radiat.acier H700mm>L650mm	3	310,00	310,00
6,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	3	55,00	330,00
TOTAL H.T.				660,00
T.V.A. a 10,00%				66,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>726,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.